
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

23 novembre 2023 L'an deux mille vingt trois, le vingt huit novembre, à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé La Fabrique - 6 rue Sadi Carnot, sous la présidence de M. Hakim ELAZOUZI Vice-Président suivant convocation faite le 23 novembre 2023

Nombre de Membres
17

Présent à la séance
11

Date d'affichage de la convocation
23 novembre 2023

Etaient présents :
M. Hakim ELAZOUZI, Mme Ginette LOISEAU, Mme Annie BOULART, Mme Josette PHILIS, Mme Virginie CAPELLE, Mme Brigitte HELLE, M. Pierre BEUGNY, Mme Gisèle LIEVIN, M. Régis NAESSENS, Mme Patricia DEDOURGE, Mme Ingrid DUQUESNE

Absents excusés :
Mme Marie-Jeanne BREUVART PETITPAS (a donné pouvoir à Mme Josette PHILIS)

Absents :
M. Olivier GACQUERRE, Mme Jacqueline IMBERT, M. Daniel BOYS, M. Jean-Francois ROGER

Membre démissionnaire : Patrick Delestrez (procédure en cours de remplacement)

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance.

Monsieur Fabien DROUART, Directeur du C.C.A.S., ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Vice-Président ouvre la séance

DEL_2023_056-APPEL A PROJET CARSAT "VIVONS RETRAITE"

Conseil d'administration du 28 novembre 2023

DEL_2023_056-APPEL A PROJET CARSAT "VIVONS RETRAITE"

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale anime une politique de lutte contre la précarisation et l'isolement du public séniors,

Considérant que la CARSAT lance un appel à candidatures en vue de la mise en place d'ateliers ayant pour objectifs d'accompagner le passage à la retraite,

Considérant que la CARSAT propose une subvention de 3000€ par cycle d'ateliers à destination des futurs et jeunes retraités,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale propose d'organiser 3 cycles d'ateliers au cours de l'année 2024 autour des thématiques de la préparation administrative et financière, de la définition d'un nouveau projet de vie, de la prévention santé, de la mobilité et de l'engagement volontaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à mettre en place des actions répondant aux attentes de l'appel à projets de la CARSAT
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à répondre à l'appel à projets de la CARSAT
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer la ou les conventions inhérentes à ce projet et à percevoir la subvention à hauteur prévisionnelle de 9000€

Le montant de la subvention sera inscrit au budget primitif 2024.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Béthune étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un ou deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Par 12 voix pour
0 abstention,
0 contre

ADOPTE

Fait en séance les jour, mois et an susdits
« Suivent les signatures »
Pour extrait conforme
Le Président
Olivier GACQUERRE